

**M. l'Orateur:** Comme la motion a été présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Faute de consentement unanime, la motion ne peut être mise en délibération pour le moment.

**M. Paproski:** Joe Guay a dit non.

**M. Guay (Saint-Boniface):** J'ai dit oui.

\* \* \*

[Français]

### LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

ON DEMANDE DE METTRE FIN AU CONFLIT OUVRIER EN VUE DE REMÉDIER À LA PÉNURIE DE MONNAIE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. C.-A. Gauthier (Roberval):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question importante, qui nécessite une attention immédiate.

La grève des employés de la Monnaie royale canadienne a créé une pénurie de pièces de monnaie qui s'aggrave de jour en jour. Plusieurs commerces sont déjà dans l'impossibilité de compléter des transactions, faute de monnaie pour remettre aux acheteurs. On sait que la monnaie est «l'argent des pauvres», et que ceux-ci sont les principales victimes de cette pénurie. En conséquence, je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que cette Chambre enjoigne au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) de faire rapport à cette Chambre sur le conflit qui s'éternise entre les employés de la Monnaie royale canadienne et le gouvernement, afin de mettre un terme à ce conflit dans les plus brefs délais possible, de sorte que la population puisse obtenir les pièces de monnaie nécessaires pour effectuer les transactions commerciales normales.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

[Traduction]

### LA LOI CONCERNANT LE STATUT DE LA FEMME DANS L'INDUSTRIE

MESURE PRÉVOYANT L'AMÉLIORATION DU STATUT DE LA FEMME DANS L'INDUSTRIE

**M. Bob Kaplan (York-Centre)** demande à déposer le bill C-378, concernant le statut de la femme dans l'industrie.

**Des voix:** Expliquez-vous.

### Questions orales

**M. Kaplan:** Monsieur l'Orateur, en vertu de ce bill, les entrepreneurs qui présentent des soumissions au gouvernement devront remplir une formule sur laquelle ils décriront en détail la situation des femmes qui travaillent pour eux, selon les modalités données dans le bill. Il y aura alors une certaine concurrence entre les entreprises qui essayeront d'améliorer la situation des femmes et cela donnera des normes plus strictes que les minima imposés par les lois.

**M. Lawrence:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Ai-je le droit de demander au député si le bill portera également sur la multitude de contrats ne faisant pas l'objet d'un appel d'offres?

**Des voix:** Bravo!

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'ÉNERGIE

GAZ NATUREL—LA MENACE DE REPRÉSAILLES AMÉRICAINES EN CAS DE RÉDUCTION DES EXPORTATIONS CANADIENNES

**M. James Gillies (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Personne ici ne contesterait le droit et l'opportunité pour le gouvernement et l'Office national de l'énergie de réglementer l'exportation des ressources naturelles, notamment du gaz aux États-Unis. On a signalé récemment, et plus précisément dans les journaux d'aujourd'hui, que le gouvernement américain pourrait user de représailles sévères si l'on apportait d'importantes modifications aux contrats à long terme d'exportation du gaz naturel. Le gouvernement canadien a-t-il été averti, officiellement ou non, que les États-Unis exerceraient effectivement des représailles?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Avant de répondre, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au député qui s'était absenté pour cause de maladie. J'espère que nous le verrons plus souvent.

**Des voix:** Bravo!

**M. Macdonald (Rosedale):** Quant au fait que des porte-parole du Département d'État auraient déclaré que le Canada subirait les représailles des États-Unis s'il réduisait ses exportations de gaz, je commencerai par rappeler à la Chambre que l'Office national de l'énergie a entrepris une étude de l'affaire en question. Quelle que soit ma réponse, je veux éviter de nuire à cette enquête de quelque façon que ce soit.

● (1420)

Cela dit, je puis donner au député l'assurance qu'au cours de mes entretiens jusqu'à maintenant avec des hauts fonctionnaires de l'administration et du Congrès, je n'ai reçu aucune instance pareille. On a dit s'inquiéter au sujet des approvisionnements en gaz, mais il n'a nullement été question de représailles ni d'instances officielles au gouvernement du Canada à cet égard. Je crois pouvoir dire à la Chambre qu'étant donné la bonne amitié qui nous lie